



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

SNES Lille

209, rue Nationale 59 800 Lille

03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu

www.lille.snes.edu

Nouveau record : à Lille, en janvier 2008, il fera – 687 !

Le gouvernement n'aura pas attendu Noël pour distribuer les suppressions par milliers : 682 en moins dans l'académie de Lille encore cette année, alors que chacun sait quelles sont les conditions économiques et sociales que connaissent beaucoup de nos élèves et les difficultés rencontrées dans l'exercice de nos métiers.

Stagiaires IUFM : vous êtes les premiers concernés ! Cela signifie concrètement pour vous moins de possibilités d'entrer à Lille, des titulaires dont le poste sera supprimé et qui seront prioritaires au mouvement intra, moins de postes fixes et moins de postes fixes sur un seul établissement ... Dans le même temps, le volume d'heures sup va exploser (235 postes sont supprimés à ce titre), l'offre d'enseignement va se dégrader (les options et les horaires d'enseignement sont en première ligne (nos élèves auraient trop de cours) ; par ailleurs, comment être disponible pour ses élèves quand on partage son temps sur 2 établissements ou plus ?).

Dès à présent, il faut se mobiliser et participer aux actions sous toutes ses formes : Grève nationale et unitaire le jeudi 24 janvier, bien sûr, mais aussi les actions qui seront mises en place dans vos établissements et à l'IUFM (refus collectif d'accepter les heures supplémentaires, appel aux parents, tracts et communiqués de presse, etc ...).

Se syndiquer¹ : une nécessité !

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur la nécessité de se syndiquer, certains ne se positionnent même qu'en fonction des services qu'un syndicat pourra leur rendre et, bien sûr, des mutations.

En vous syndiquant, vous n'achetez pas une place dans l'académie, mais vous contribuez à rendre le SNES, qui vit à 95 % des adhésions, plus efficace pour vous informer, vous conseiller, intervenir en commission (où les élus SNES sont majoritaires suite à la confiance renouvelée par les enseignants et CPE lors des élections professionnelles). Mais si la défense des intérêts matériels et moraux des personnels est la raison d'être d'un syndicat, son rôle ne se limite pas à cela : en tant que syndicat majoritaire, réellement présent sur le terrain, les interventions du SNES sont écoutées, nos arguments pris en compte.

Le SNES est aussi une force de propositions auprès des différentes instances, comme en témoignent les pages qui suivent : ce n'est pas sans raison que nous avons été les seuls présents lors de la réunion sur la validation organisée par l'Inspection générale, le Rectorat et la Direction de l'IUFM !

N'hésitez plus, rejoignez dès maintenant le SNES !

En mars, soyez candidat et votez pour les listes SNES et FSU
(élections au conseil de centre de l'IUFM et au conseil d'administration de l'Université)

¹ Rappel : L'adhésion est valable un an, de date à date, elle est payable en plusieurs fois (jusqu'à 6) et déductible à 66 % des impôts

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LA VALIDATION 2008 ... OU PRESQUE !

Une réunion a eu lieu le 17 décembre à la demande du SNES pour tenter de clarifier les zones d'ombre qui entourent encore la validation des stagiaires à Lille, mais aussi pour faire avancer nos propositions. Le SNES pour le 2nd degré, le SNEP pour les profs d'EPS et le SNUIPP pour le premier degré, tous syndicats de la FSU, étaient les seuls syndicats représentés face à l'Inspecteur général, président du jury académique, au Doyen des Inspecteurs, aux représentants des inspections académiques et à la Direction de l'IUFM.

Le cahier des charges de l'IUFM, adopté en janvier 2007, révolutionne la formation puisqu'elle devient une accumulation de 10 compétences à valider, avec le risque d'un utilitarisme à l'excès : la formation entière est pilotée par l'évaluation, rendant l'ensemble de l'année d'autant plus stressante, alors que la formation devrait d'abord et avant tout ... former !

Visiblement, le flou pour la mise en pratique ne concerne pas que les stagiaires : la formation « se cherche » encore, les cadres se fixent peu à peu, « en temps réel » comme il nous a été dit (les fiches d'appréciation des PLC2 à destination des chefs d'établissement et des inspecteurs venaient tout juste d'être terminées le 17/12 et n'avaient même pas encore été communiquées à l'IUFM !).

Première inquiétude : le rôle des chefs d'établissement dans la validation

Nous en avons fait état depuis le début de l'année, les chefs d'établissement n'étant pas dans une optique de formation mais plutôt de gestion à court terme de leurs établissements. Or, s'affirmer devant une classe n'est pas inné, faut-il être sanctionné par un avis négatif à la validation alors que l'on sait pertinemment que la gestion de classe s'acquiert surtout par l'expérience ?

Par ailleurs, les stagiaires sont dans des situations très contrastées, voire inégales : par le volume horaire d'abord (pour les enseignants : des stagiaires sont encore à 4 ou 5 h, d'autres sont pleinement utilisés à 8 h, y compris en partageant des classes entre 2 profs), mais aussi par les classes attribuées par les principaux et proviseurs (cela va de la classe section euro à la classe à examen avec des élèves en échec scolaire que l'institution cherche à réinsérer ...) ou encore par la présence ou non du maître de stage dans l'établissement du PLC2 (les CPE sont souvent très isolés dans leur établissement de stage).

Sur les horaires, le rectorat planche sur une réduction des inégalités : on sait ce que ça veut dire, horaire plafond pour tout le monde dès l'an prochain ! Sur le reste, les représentants de l'administration n'ont pas eu de réponses fermes à nous donner, ils semblent également dans l'expectative (exprimée de façon très feutrée) : ils nous ont simplement assuré que les chefs d'établissement avaient été rencontrés pour fixer les limites de leurs interventions et que la consigne avait été donnée de faire remonter tout problème au rectorat et à l'IUFM pour ne pas qu'il soit découvert fin juin. Enfin, il nous a été dit que si le chef d'établissement signe et assume la responsabilité de l'avis pour la validation, il n'était pas forcément l'évaluateur (son adjoint par exemple peut s'en charger).

Il faut espérer que la formation à destination des principaux et proviseurs aura été efficace. Pour l'heure, les résultats de l'enquête distribuée au mois de novembre auprès des stagiaires font apparaître des situations extrêmement diverses : certains chefs d'établissement se sentent investis d'une mission dont dépend certainement l'avenir de la Nation et sont omniprésents (3 visites dans l'année, pression « amicale » pour que le stagiaire fasse du soutien bénévole, etc ...); d'autres interprètent de façon complètement farfelue les consignes de l'IUFM et demandent à ce que les stagiaires soient à l'initiative de projets dans l'établissement et pas de simples participants ; d'autres enfin n'ont pas encore rencontré les stagiaires autrement que pour leur présentation fin août.

Dernier problème resté en suspend : le respect des droits du stagiaire en tant que fonctionnaire.

En février, vous aurez à signer une note administrative entre 30 et 35 fixée par le chef d'établissement (cette note aura non seulement des incidences sur votre avancement futur (voir futur bulletin qui sera envoyé aux PLC2 syndiqués), elle donnera aussi des indications à votre futur principal ou proviseur : une note en dessous de la moyenne (33.3 pour un certifié, 34 pour un agrégé, 17.6 pour un CPE) risque de lui donner une mauvaise impression de départ. Enfin, c'est aussi un moyen d'indiquer au Rectorat l'existence d'une situation conflictuelle et de ne pas laisser l'initiative au seul chef d'établissement). L'an dernier, 2 stagiaires syndiqués avaient contesté une note qu'ils estimaient trop faible et, soutenus par le SNES, avaient obtenu gain de cause par le rectorat lors de la commission de révision de notes. Qu'en sera-t-il maintenant que la validation dépend davantage du chef d'établissement ? Qui s'aventurera à contester une note ? Visiblement, nos interlocuteurs n'avaient pas pensé à cet aspect des choses, ils ont d'abord tenté de nous faire croire que la situation n'avait pas changé par rapport aux années précédentes, avant de se réfugier derrière un prudent « on fera un bilan en fin d'année » !!!

Comment contester une note administrative ? Dans un premier temps, il faut demander à rencontrer le chef d'établissement (conseil : mieux vaut être accompagné). S'il ne modifie pas la note, vous pouvez la signer (cela signifie avoir pris connaissance, pas être d'accord). Il faut ensuite envoyer au rectorat, par voie hiérarchique sous couvert du chef d'établissement, un courrier argumenté montrant en quoi la note n'est pas justifiée. Envoyez nous un double de votre dossier : les 22 élus du SNES (certifiés, agrégés, CPE) sur les 36 possibles défendront votre dossier en CAPA (commission paritaire académique).

Inspection systématique ou pas ?

Là encore, il y aura de fortes disparités entre disciplines : certains inspecteurs veulent fonder leur avis sur une visite systématique des stagiaires (pour l'instant nous ont été signalées Histoire-géo et Espagnol), **d'autres ne peuvent matériellement pas le faire** (manque d'inspecteurs ou trop de stagiaires) **ou préfèrent travailler conjointement avec les formateurs IUFM**. Nous avons demandé davantage de précisions sur les différentes disciplines, mais les représentants de l'inspection présents à la réunion ne souhaitaient de toute évidence pas s'avancer davantage.

En tout état de cause, une visite de l'inspecteur ne peut se refuser en tant que stagiaire, que ce soit par le stagiaire lui-même ou par un formateur IUFM (comme cela a pu être pourtant dit par l'un d'entre eux). Ces visites peuvent avoir lieu toute l'année, mais l'avis doit être formulé en avril –mai (plusieurs visites pourront donc éventuellement avoir lieu si la première impression n'était pas bonne (des inspections ont eu lieu en début d'année)).

Pour le SNES, l'inspection doit retrouver son rôle de conseil et ne plus être le couperet qui tombe en mai. Vous pourrez constater au cours de votre longue carrière que ne pas être inspecté est une sanction, puisque votre avancement dans la carrière en sera ralenti. Pourquoi pas une inspection systématique donc, mais à la condition que les règles soient claires, définies dès le début de l'année et pas que la visite de l'IPR soit annoncée à la dernière minute, fin mai / début juin, alors que le reste du dossier est satisfaisant, voire très satisfaisant : dans ce cas, l'inspection est très mal vécue, incomprise, ressentie comme une sanction

Titularisé ou non : quand les stagiaires seront-ils fixés sur leur sort ?

Pas avant le 27 juin, date de la réunion du premier jury académique : il faut être dans l'air du temps et « rentabiliser » le mois de juin, donc l'utiliser pour terminer votre formation. **Pour le SNES, la validation intervient trop tardivement**, à un moment en plus où se jouent les affectations à l'intérieur de l'académie obtenue à l'inter. Cela revient aussi à nier que les cours continuent en collège (et oui), ou dans les lycées qui ne sont pas centres d'examen, qu'ils reprennent à partir du 20 juin dans les autres, que les stagiaires en lycée sont « sur-utilisés » au moment de la surveillance du bac et que certains sont même appelés à corriger des copies (essentiellement en philo). Bref, le mythe du mois de juin chômé a la vie dure, y compris dans notre propre administration !

Le jury académique du 27 juin se prononcera à partir des 3 avis autonomes (chefs d'établissement / IUFM / Inspection) qui doivent être étayés, a fortiori s'ils sont négatifs ! L'IUFM doit transmettre son avis le 16 juin, le rectorat (en réalité celui des corps d'inspection) le 23 juin. **Si le jury académique a un doute après avoir pris connaissance de tous ces éléments, il procédera à un entretien (réalisé par 2 ou 3 membres du jury jusqu'au 2 juillet) à partir du dossier de compétences**. Cela n'a pas été clairement dit, mais le poids des 3 piliers ne devrait pas être équivalent (mais est-il possible pour l'administration d'annoncer tout de go la prédominance de l'inspection et de l'IUFM sur les chefs d'établissement ?).

Mauvaise surprise : vous n'aurez pas accès à votre dossier avant le 27 juin, ce que nous avons dénoncé comme étant un moyen de pression supplémentaire et infantilisant, mais aussi comme une remise en cause de ce qui est censé être une formation d'adultes (faut-il attendre fin juin pour apprendre officiellement qu'un des 3 scrutateurs a émis un avis négatif sur ses compétences professionnelles ?).

Nous avons demandé que les stagiaires ayant 3 avis négatifs soient quand même reçus pour un entretien, ne serait-ce que pour expliciter les appréciations. Ces dernières années, trop de stagiaires n'ont pas compris leur doublement, considérant sur le coup la décision comme injuste tout simplement parce que l'effort d'explication n'avait pas été fait ou trop tardivement.

Y a-t-il plus de risques de ne pas être titularisé cette année ?

L'alourdissement du volume horaire du stage, le flou qui entoure le déroulement de l'année et le contenu du portfolio, la pression réelle exercée par certains chefs d'établissement, font que cette question est posée plus souvent que les années précédentes. Nous nous sommes donc faits l'écho de ce sentiment rencontré lors des permanences à l'IUFM. **L'inspecteur général / président du jury académique s'est voulu rassurant en affirmant d'emblée : « il est de notre intérêt de recruter et de former » ; d'après lui, la proportion d'échecs devrait être la même que les années précédentes. Même discours à l'IUFM, où nos**

interlocuteurs nous assurent de leur « bienveillance » vis-à-vis des stagiaires suite à nos multiples interventions sur l'inquiétude générale et quelques dérives constatées ça et là. Si nul ne peut être devin dans ce genre de situations, on peut cependant espérer que le nombre d'ajournés et surtout de refusés définitifs restera comparable aux autres années, c'est-à-dire stable et relativement faible eu égard au nombre total de stagiaires.

Un dispositif de remédiation est mis en place (le fameux « dispositif d'alerte »), dans la continuité de ce qui se faisait les années précédentes:

- Premier trimestre : des visites « conseil » par des formateurs IUFM, des stages spécifiques et des entretiens ont lieu à la demande des stagiaires ou suite à un signalement par un maître de stage

- En janvier : le point est fait dans chaque unité de formation disciplinaire qui informe les stagiaires et propose de nouveaux dispositifs d'aide si besoin est. Les stagiaires perçus comme étant le plus en difficulté sont reçus conjointement par le Directeur adjoint de l'IUFM responsable des PLC2, le responsable disciplinaire et le superviseur. Cela n'évitera certainement pas les mauvaises surprises : tous les ans, quelques cas très isolés échappent au dispositif et ne sont pas repérés avant d'échouer devant le jury académique.

Mémoire professionnel ou Portfolio ?

Notre appréciation sur le mémoire professionnel diverge de celle de la direction de l'IUFM qui le prétend plébiscité (s'il était effectivement apprécié par les professeurs des écoles, il n'en était pas de même des stagiaires du 2nd degré, cela dépendait des disciplines, du sujet imposé ou non, du temps consacré, mais les remontées faites au SNES les années précédentes étaient extrêmement négatives).

Quoi qu'il en soit, la question de son retour à Lille se trouve posée puisque s'il n'existe pas formellement dans le cahier des charges de l'IUFM, il est maintenu dans un grand nombre d'autres académies, au moins de façon transitoire. Or, son remplacement par un portfolio aux contours indécis dans notre académie² est source d'angoisses chez les stagiaires, comme chez les formateurs. Le directeur de l'IUFM nous a expliqué que sa disparition était dû au fait qu'il ne recouvrait que 3 ou 4 compétences, le portfolio a donc été préféré, sans que ce dernier puisse être considéré comme une régression intellectuelle. Le portfolio aurait d'ailleurs déjà des effets sur la qualité et le nombre de projets déposés par les stagiaires dans leurs établissements (avec le risque de trop charger une barque déjà bien alourdie par le stage en responsabilité !).

Pour le directeur de l'IUFM, toujours, le mémoire professionnel n'est pas supprimé, il est simplement suspendu : Il retrouvera sa place avec la masterisation³

Les stagiaires en situation : les grands perdants de la nouvelle formation

Les stagiaires en situation sont d'anciens précaires qui effectuent un stage « complet » (18 h pour les enseignants, 30 + 6 h pour les enseignants documentalistes, 35 h pour les CPE), avec parfois des heures supplémentaires, parfois un service partagé sur plusieurs établissements.

Depuis 2 ans, ils bénéficient d'une formation de 5 semaines (d'anciens stagiaires licenciés avaient en effet obtenu une réintégration, le tribunal estimant que l'Etat ne pouvait licencier sans avoir fait l'effort de former).

L'académie de Lille a fait le choix d'un stage à la fois « filé » (un jour par semaine avec les stagiaires IUFM de leur discipline) et « massé » (2 fois une semaine), provoquant un emploi du temps démentiel pour ces collègues qui auront une inspection de titularisation fin avril – mai. Cette année, cerise sur le gâteau, ils doivent aussi réaliser un portfolio alors qu'ils étaient précédemment dispensés de mémoire professionnel ! Nous adresserons sans tarder un courrier au recteur pour que cette situation ne perdure pas et que dorénavant, une décharge de service soit systématique pour ces collègues.

Et après l'année de stage ?

Théoriquement, les 2 années qui suivent le stage (T1 et T2), les jeunes collègues doivent poursuivre leur formation pour plusieurs dizaines d'heures par an. Pour l'heure, le dispositif est gelé dans le premier degré : il n'y a pas de remplaçants pour remplacer les enseignants appelés à suivre leur stage !

Aucune information n'a pu être donnée pour le 2nd degré où le dispositif devait théoriquement être mis en place en septembre 2008.

L'annonce de 682 suppressions de postes dans l'académie n'est certainement pas étrangère à cela !

² **le portfolio se compose de 3 réalisations**, dont un écrit long (qui se base sur un travail lié aux classes en charge) et 2 écrits courts (un sur l'inter ou le transdisciplinaire, l'autre sur un partenariat ou une activité extérieure à l'établissement).

³ **Parmi les projets en débat, la reconnaissance de la formation IUFM comme master.** Pour le SNES, la « masterisation » dans ces conditions est problématique : d'une part, elle donnerait une valeur universitaire à une année de stage alors que le volume horaire d'exercice professionnel correspond à un mi-temps auquel il faut ajouter le temps de formation ; d'autre part, elle ne permettrait pas une revalorisation salariale puisque le recrutement se ferait toujours à bac + 3, conditionnant ainsi notre salaire.